

## Sommet Nouveau regard sur l'égalité devant la justice

### RÉSUMÉ

Plus de 250 personnes venant de chaque province et territoire et de chaque secteur du système de justice ont participé au Sommet *Nouveau regard sur l'égalité devant la justice*, du 25 au 27 avril 2013 à Vancouver. Le Comité de l'accès à la justice de l'ABC remercie tous ceux et celles qui ont rendu le Sommet possible : conférenciers, participants, bénévoles, personnel du bureau national de l'ABC et de la Division de la Colombie-Britannique, et nos généreux commanditaires. Les activités du Sommet sont résumées ci-dessous.



#### Séance d'ouverture : Matière à réflexion – Vivre la justice au quotidien

Le Sommet a commencé par une simulation offrant un aperçu d'un mois dans la vie d'une personne pauvre, comprimé en une heure. Des bénévoles locaux ont joué le rôle de divers fournisseurs de services, y compris d'employés d'un bureau d'aide juridique, d'un refuge et d'un poste de police. Les participants ont formé des unités « familiales » tentant de combler leurs



besoins élémentaires, rencontrant sans cesse des obstacles et notamment des problèmes juridiques. Ils ont ensuite parlé de leurs sentiments face à la contrainte, l'épuisement, la frustration, les files d'attente, le manque d'options et des choix

impossibles. Jamie Maclaren, directeur exécutif d'Access Pro Bono à Vancouver, a fait le lien entre l'expérience de la pauvreté et les besoins juridiques non comblés. Le juge en chef Thomas Crabtree, de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, a parlé avec émotion de la nécessité que les tribunaux connaissent leurs communautés et qu'ils écoutent, qu'ils se renseignent et qu'ils répondent à ces besoins dans tous les efforts consacrés à des réformes.



Les participants ont fait référence à cette séance tout au long du Sommet, quand il était question des clients en tant qu'utilisateurs de services juridiques, des membres du public en général et, surtout, des besoins des personnes désavantagées et marginalisées.

#### Séance plénière d'ouverture

Melina Buckley, coprésidente du Sommet, a officiellement ouvert le Sommet en encourageant les participants à réfléchir et agir comme des chefs de file en matière d'accès à la justice, à profiter de l'événement pour s'unir dans cette optique, pour discuter et pour apprendre, puis à retenir ce qu'ils auront appris et à agir en conséquence.



Amanda Dodge, avocate superviseure du service d'aide juridique CLASSIC (*Community Legal Assistance Services for Saskatoon Inner City*), a présenté un exposé multimédia illustrant une vision « ciel sombre/ciel bleu » de l'état actuel de l'accès à la justice au Canada et de ce qu'il devrait être à l'avenir. Maria Campbell, aînée métisse et chercheuse invitée de la Fondation Trudeau, et Patricia Hughes, directrice exécutive de la Commission du droit de l'Ontario, ont ensuite parlé des moyens de réaliser l'inclusivité

dans la réalisation de l'égalité devant la justice. Toutes deux ont fait valoir combien il importe de renoncer à une perspective opposant « eux » et « nous », d'éviter la tendance à traiter le public – et en particulier les personnes désavantagées – comme des « autres ». Elles ont présenté des idées pratiques pour surmonter ce problème et travailler à la création d'un système de justice qui accorde la priorité au respect et à la réciprocité.



M<sup>me</sup> Buckley a terminé en faisant le point sur ce que nous savons et ne savons pas au sujet de l'accès à la justice au Canada. Elle a incité les participants à *penser au système, agir au cas par cas*. Il s'agit de travailler à la fois de façon à produire le meilleur résultat possible pour les clients individuels ou dans chaque cas individuel, et à édifier le meilleur système de justice civile possible.

### **Débat : Devrait-il y avoir un régime national de « soins de justice » au Canada?**



Le coprésident du Sommet John Sims, c.r., a animé le déjeuner-débat sur la question : *Devrait-il y avoir un régime national de « soins de justice » au Canada?* Alex Himelfarb, directeur de l'École des affaires publiques et internationales de Glendon et ancien greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, a défendu le point de vue affirmatif. Sharon Matthews, c.r., associée chez Camp Fiorante Matthews Mogerman et ancienne présidente de la Division de la Colombie-Britannique de l'ABC, a soutenu le point de vue négatif. Faisant preuve d'esprit et s'appuyant sur de solides données, les deux ont exploré les avantages relatifs d'un programme social soit universel,

soit ciblé d'aide juridique bonifiée pour pallier l'inégalité dans le système de justice.

### **Financer le système de justice : Au-delà de la rhétorique**

Le premier jour complet du Sommet a pris fin sur une conversation informelle à propos du sujet tabou – l'argent nécessaire pour financer convenablement l'accès à la justice dans une conjoncture économique difficile. Allan Seckel, c.r., chef de la direction de l'Association médicale de la Colombie-Britannique et ancien sous-procureur général de la Colombie-Britannique, a animé la conversation. Steven Grumm, administrateur du *Resource Center for Access to Justice Initiatives* de l'ABA à Chicago, a parlé des récents progrès réalisés dans le financement aux États-Unis. Elizabeth Goldberg, chef de la direction de la Fondation du droit de l'Ontario, a exposé des stratégies en vue d'accroître le financement. Un thème récurrent a été la nécessité de cesser de « prêcher aux convertis » et de chercher plutôt des moyens d'élargir la conversation.

### **Séance plénière 2 – Les assises de l'égalité devant la justice**

Patricia Graham, vice-présidente, Numérique, du *Pacific Newspaper Group* et ancienne rédactrice en chef du journal *The Vancouver Sun*, a interviewé cinq innovateurs, à la façon d'un journaliste, au sujet d'idées de fond pour que le système de justice desserve efficacement tout le monde.

Premièrement, Ab Currie, un éminent chercheur canadien auparavant auprès de Justice Canada et maintenant du Forum canadien sur la justice civile, a parlé du changement de paradigme nécessaire pour comprendre et assurer la *justice au quotidien*. Sarah McCoubrey, directrice générale du Réseau ontarien d'éducation juridique, a parlé de la nécessité de considérer *le droit dans l'optique des aptitudes à la vie quotidienne*. L'éminent spécialiste américain Richard Zorza, du *Self-Represented Litigants Network* à Washington (D.C.), a présenté le concept d'une *transformation des tribunaux en institutions d'accès à la justice*. Karen Hudson, directrice générale de la Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse, a préconisé une régénération de l'aide juridique axée sur *la recherche, l'admissibilité, la défense des droits, la couverture et des approches holistiques*. Allan Fineblit, chef de la direction de la Société du Barreau du Manitoba, a mis les participants au défi de penser à la nécessité de *transformer l'ADN de l'exercice du droit* grâce à de nouveaux modèles et des structures d'entreprises alternatives. M<sup>me</sup> Graham a posé des questions difficiles : qui bénéficierait des changements proposés, ces changements sont-ils de véritables innovations, et les différentes tendances évoquées sont-elles compatibles?



### Séance plénière 3 – Développement des capacités et d'un environnement propice à l'innovation

Marion Boyd, conseillère non juriste du Barreau du Haut-Canada et ancienne procureure générale de l'Ontario, a posé sept questions délicates à deux spécialistes internationaux en matière d'innovation dans la justice : Geoff Mulherin, directeur de la *Law and Justice Foundation of New South Wales*, et Sam Muller, directeur de l'Institut pour l'internationalisation du droit de La Haye :



- Comment définir le succès, et à quoi ressemble-t-il?
- Quelle doit être la priorité : la macro-justice ou la micro-justice? Est-il important de concilier les deux pour assurer un changement positif?
- Pouvez-vous faire l'autopsie d'une innovation en matière de justice qui a réussi? D'une qui a échoué?
- Quelles sont les conditions qui favorisent ou entravent l'innovation? Quelles sont les conditions qui contribuent à un processus d'innovation durable?
- Quels sont les facteurs particuliers qui distinguent la réforme du système de justice d'autres types de changements?
- Comment pouvons-nous veiller à ce que l'innovation en matière de justice soit inclusive?
- Quels sont les outils et les techniques qui devaient faire partie de notre « laboratoire » d'innovation en matière de justice?

Les deux conférenciers ont présenté de nombreuses idées concrètes sur la façon dont l'innovation dans la justice peut être favorisée et soutenue.

### Conférencier invité : Le juge Thomas Cromwell



Dans son discours-programme, le juge Thomas Cromwell a incité les participants à la fois à rêver d'un système plus juste et à planifier activement son avènement. Il a insisté sur le caractère urgent des problèmes d'accès à la justice partout au Canada, et il a exprimé sa préoccupation de ce que « personne n'est aux commandes de l'autobus » de la réforme. Des efforts collaboratifs seront essentiels



pour garantir que nous profitons de l'occasion unique que présente l'actuelle conjoncture favorable. Il a mis les participants en garde de ne pas la rater.

## Ateliers

Des ateliers ont été offerts au cours du Sommet sur une grande variété de sujets liés à l'accès à la justice. Ils étaient répartis en cinq volets : compétences juridiques et options de prestation de services; conception de programmes; élaboration de politiques; recherche et formation juridique; documents du Comité d'action national sur l'accès à la justice en matière civile et familiale.

A.1 *Mesure de l'accès à la justice*

A.2 *Nouvelles façons d'aborder la vulgarisation et l'information juridiques*

A.3 *Mesurer les coûts d'un système de justice inaccessible et les avantages d'une justice inclusive et égale*

A.4 *Comblent les écarts : Nouveautés en matière de justice administrative*

A.5 *Accès à des services juridiques : Recours à la technologie, aux médias sociaux et à des outils en ligne*

B.1 *Normes nationales en matière d'aide juridique : couverture, admissibilité, qualité*

B.2 *Innovations dans la prestation de services d'aide juridique – I*

B.3 *Réorienter les pratiques juridiques pour accroître l'accès*

B.4 *Simplification ou réingénierie : Définir le rôle des tribunaux dans l'accès*

B.5 *Créer un secteur de services de règlement précoce*

C.1 *Innovations dans la prestation de services d'aide juridique II : L'inclusivité*

C.2 *Au-delà des paroles sages : Une stratégie ciblée pour les affaires de droit de la famille*

C.3 *Mesurer l'efficacité des initiatives visant l'accès à la justice*

C.4 *Au-delà des chiffres : Favoriser la qualité des services pro bono*

C.5 *Étudiants en droit, écoles de droit et éducation juridique : Une ressource sous-utilisée*

C.6 *L'éthique de la réforme de l'accès à la justice I : Situer les défis*

D.1 *« Tension à la frontière » : Services pro bono et aide juridique*

D.2 *Atteindre un nouveau niveau dans l'aide aux plaideurs non représentés ou autoreprésentés*

D.3 *Vers une stratégie nationale de recherche sur l'accès à la justice*

D.4 *Qu'en est-il du droit à un avocat?*

D.5 *Créer des communautés au service de l'accès à la justice*



## Séance plénière de clôture

Enfin, les participants ont été invités à réfléchir à la question : « Changer le système de justice : Pourquoi est-ce si difficile? » Voilà 17 ans que l'ABC a publié le rapport du *Groupe de travail sur les systèmes de justice civile*, et d'innombrables autres rapports ont suivi. En particulier :

- Pourquoi le programme de la réforme de la justice n'est-il pas plus avancé?
- Comment chacun des intervenants dans le système contribue-t-il au programme de réforme ou l'entrave-t-il?

- Comment les acteurs peuvent-ils dépasser le cadre des rôles institutionnels pour réaliser le but commun de rendre le système de justice plus accessible?



La médiatrice Colleen Cattell, c.r., de Fitzpatrick Mediation à Vancouver, a demandé aux participants de penser aux intérêts invisibles ou silencieux qui sont en jeu. Elle a évoqué l'image d'un iceberg, dont la partie visible correspondrait aux prises de position exprimées, tandis que la masse sous l'eau équivaldrait aux intérêts ou craintes non exprimés. Une brève mise en scène a illustré ces perspectives dans l'optique des divers acteurs du système de justice. Les participants ont ensuite travaillé en petits groupes pour cerner les enjeux « sous l'eau » et proposer une stratégie qui mènerait à une solution systémique du problème de

l'égalité devant la justice. Les notes prises ont été résumées dans un rapport distinct, sous quatre thèmes : mobilisation publique / intérêt politique; nécessité d'innovation et de collaboration; changement dans la prestation de services juridiques; et facteurs externes.